

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 11  
 En exercice : ..... 11  
 Qui ont pris part à la délibération : 10

**Date de la convocation**

03/02/2025

**Date d'affichage**

03/02/2025

**Séance du 7 février 2025 à 20h30**

L'an deux mille vingt-cinq et le 7 février à 20h30,  
 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
 nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence  
 de Monsieur Jérémy TRACQ, Maire.

Présents : M<sup>me</sup> Emmeline VIALLET, M<sup>me</sup> Denise MELOT, M. Marc VIENOT, M. Roger  
 FIANDINO, M. Alain LUBOZ, M. Thierry BERNARD, M. Corentin CIMAZ.

Absents : M. Alexis PERSONNAZ (Pouvoir à M. Jérémy TRACQ), M<sup>me</sup> Karine ROUTIN (Pouvoir  
 à M. Thierry BERNARD), M. Fabien LE BOURG.

Secrétaire de séance : M. Alain LUBOZ.

**Objet de la délibération : Tarifs du camping - été 2025**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer pour le camping de l'Illaz pour  
 l'été 2025 les tarifs suivants :

Individuel	nuitée	2 nuitées	3 nuitées	4 nuitées	5 nuitées	6 nuitées	7 nuitées
Adulte	8,50 €	17,00 €	25,50 €	34,00 €	42,50 €	51,00 €	59,50 €
Enfant (moins de 12 ans)	4,20 €	8,40 €	12,60 €	16,80 €	21,00 €	25,20 €	29,40 €

Groupe (10 et +)	nuitée	2 nuitées	3 nuitées	4 nuitées	5 nuitées	6 nuitées	7 nuitées
Adulte	7,00 €	14,00 €	21,00 €	28,00 €	35,00 €	42,00 €	49,00 €

	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	6 jours	7 jours
Sanitaires	2,50 €	5,00 €	7,50 €	10,00 €	12,50 €	15,00 €	17,50 €
Emplacement sans nuitée	3,00 €	6,00 €	9,00 €	12,00 €	15,00 €	18,00 €	21,00 €
Accès borne électrique	7,50 €	15,00 €	22,50 €	30,00 €	37,50 €	45,00 €	52,50 €

Lave-linge(lessive comprise)	5,00 €
------------------------------	--------

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité  
 des présents et représentés:

♦ **APPROUVE** les tarifs "camping" pour l'été 2025.

♦ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour en assurer l'application.

**Vote : Pour : 10.**

Fait et délibéré à BESSANS, les jour, mois et an susdits.

*Le Maire,  
Jérémy TRACQ*



REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2025

Application agréée E-legalite.com